

ATHLETISME

Championnats Territorial des Hauts de France

INDOOR Cadets/Juniors

Mercredi 04/01/2023

Halle couverte JEAN BOUIN, rue Louise Michel à LILLE

Ouverture des portes : 11 h 45

Mise en place du Jury : 12 h 15

Début de la compétition : 12 h 30

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE

Règlements

Les Règlements des épreuves sportives sont ceux modifiés pour 2022-2023 que vous trouverez sur le site national :

[22-23 REGLEMENT SPECIFIQUE ATHLETISME EN SALLE v310822.pdf \(ugsel.org\)](#)

Organisation

L'organisation de la réunion est sous l'égide conjointe de l'UGSEL territoriale des Hauts de France, du comité Nord Lille, de la Commission Sportive territoriale et de la Commission Technique Départementale de l'UGSEL Nord Lille.

Directeur de réunion	Olivier ROCK
Jury	<ul style="list-style-type: none">- Chaque Etablissement inscrit doit obligatoirement présenter un juge adulte- 1 juge adulte et 1 Juge élève à <u>partir de la participation de 2 « équipes »</u>.- Tout Etablissement présentant au moins 12 élèves devra présenter 2 juges adultes.
Juge arbitre sauts	Jean-Baptiste CATRY
Juge arbitre lancers	
Juge arbitre courses	Olivier ROCK

Jury Jeunes

Le jeune juge doit pouvoir prouver avoir eu une formation dans son établissement (résultats envoyé au responsable), soit être en possession de sa carte de juge. La demander éventuellement après avoir été reçu à l'examen à Olivier ROCK

Accueil au Secrétariat

Chaque responsable d'établissement vient, signaler ses absents, ses modifications et nommer le ou les jurys représentants ainsi que ses jeunes officiels. De manière à faciliter le travail de secrétariat et l'organisation, merci d'envoyer par mail vos modifications d'équipes s'il a lieu.

Engagements, Présentation de la licence, Confirmation

Conformément à l'article 12 des statuts et aux articles 7 et 9 des Règlements Généraux, la licence UGSEL est obligatoire pour tous les participants et les encadrants. La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié UGSEL.

Les licences, élèves et encadrants, pourront être vérifiées avant le début de tout championnat. Toute AS, participant à une compétition UGSEL s'engage à respecter la Charte éthique et sportive.

Les inscriptions sont à faire sur Usport au plus tard pour le 02 janvier 12h00 impérativement.

Les listes de composition de challenge pourront être modifiées de préférence sur Usport jusqu'au 02 janvier et ensuite jusqu'à une demi-heure avant le premier départ. **En outre, aucun nouvel engagement d'athlète ne sera pris en compte le jour de la compétition.**

Merci d'arriver suffisamment tôt si vous avez des modifications à effectuer afin que le championnat puisse débiter dans la sérénité !

Epreuves et participation

Un challenge de spécialités par équipes est organisé dans les trois groupes d'épreuves Courses - Sauts - Lancers.

Pour les courses : - 50m - 50h - 1000m - 200m (déjà réalisé dans une compétition précédente)

Pour les sauts : Hauteur – Perche – Longueur – Triple saut

Pour les lancers : Poids

Les challenges sont composés indifféremment avec 5 à 6 athlètes garçons et/ou filles, cadets et/ou juniors.

Article 21.1 : NOMBRE D'ELEVES

• Une équipe de challenge se compose de 6 athlètes maximum et de 5 athlètes minimum, tous présents, sans distinction de sexe.

Article 21.2 : NOMBRE D'EPREUVES

• Un athlète peut participer aux trois challenges (courses – sauts – Lancers).

• Un même athlète, ne peut pas participer à deux challenges d'une même spécialité.

• Un athlète ne peut participer qu'à une seule épreuve par challenge.

Article 21.3 : NOMBRE DE COTATIONS

Challenge Courses : 5 à 6 cotations au choix 4 cotations maximum dans le même groupe (I, II ou III)

Challenge Sauts : 5 à 6 cotations au choix 4 cotations maximum dans le même saut

Challenge Lancers : 5 à 6 cotations au lancer de poids.

Classement : La cotation des performances réalisées par les athlètes, se fera avec les tables de cotations UGSEL des catégories Cadets et cadettes et seules les performances réalisées lors des séries et des quatre premiers essais des concours seront prises en considération pour les différents challenges de spécialités. (cf. article 19.7)

Pour le challenge Courses, pour le challenge Sauts et pour le challenge Lancers le nombre de points est obtenu en additionnant les 5 meilleures cotations.

National Indoor

Les championnats nationaux se dérouleront le mercredi 01 Février 2023 à Nantes (44).

Pour y prendre part, l'athlète doit avoir concouru obligatoirement au championnat territorial.

Minimas de qualification au national :

[MINIMA DE QUALIFICATION ATH SALLE - BM CJ - 2022-2023 v171022.pdf \(ugsel.org\)](#)